

**Lycée Saint Rémy** 8 Rue Saint Jean - CS 90151 02207 SOISSONS Cedex

Contact & suivi Sylvie BRASSET sbrasset@asstremy.fr ①: 03.64.92.60.01.

**■**: <u>www.asstremy.fr</u>

Soissons, le 12 novembre 2024

Objet: Taxe Apprentissage – Partenariat

Madame, Monsieur,

Une nouvelle campagne de collecte de la taxe d'apprentissage est lancée, et nous sollicitons de nouveau votre précieux soutien.

Cette contribution, obligatoire pour les entreprises, revêt une importance capitale pour notre association.

Elle constitue une ressource essentielle qui nous permet d'investir dans le matériel et les logiciels nécessaires à la formation de nos étudiants en BTS. Grâce à ces fonds, nous pouvons également renforcer les liens entre l'école et monde de l'entreprise, en invitant des professionnels de divers domaines à intervenir auprès de nos élèves. Un atout majeur pour leur orientation et leur réussite professionnelle.

Pour la campagne 2025, la démarche reste inchangée par rapport à 2024 : vous déclarez le solde de votre taxe d'apprentissage via votre DSN en avril 2025, puis procédez à son règlement en mai auprès de l'URSSAF ou de la MSA.

Ces organismes se chargeront de transférer votre contribution à la Caisse des Dépôts et Consignations.

La plateforme SOLTéA demeure l'unique outil pour désigner l'établissement bénéficiaire de votre choix. Votre fléchage est important car il est essentiel de flécher 100% de votre contribution afin que vos choix soient validés par la plateforme.

Faites de votre obligation fiscale un véritable investissement dans la qualité de nos formations, en les adaptant toujours mieux aux attentes et évolutions techniques de votre secteur d'activité.

Comptant sur votre partenariat pour cette nouvelle année, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations dévouées.

Sylvie BRASSET Responsable Taxed'Apprentissage Stéphanie FEGE-DUPREZ Chef d'Etablissement Coordinateur

Numéro Siret : 780 227 716 Code UAI : 0021874 B Code UAI : 0022216 Y